

Comité de parents
Procès-verbal de la réunion tenue le mercredi 13 mai 2026
19 h | Bibliothèque de l'école secondaire Veilleux ou visioconférence

Secteur des Abénaquis

BOLDUC, Véronique	Polyvalente des Abénaquis	Saint-Prosper
THOMPSON, Kerby	École du Petit-Chercheur	Sainte-Rose
TURGEON, Stéphanie	École la Tourterelle	Saint-Benjamin

Secteur des Appalaches

NICOL, Pascal	École des Appalaches	Sainte-Justine
---------------	----------------------	----------------

Secteur Bélanger

LACASSE, Bruno	Polyvalente Bélanger	Saint-Martin
VEILLEUX, Alexandra	École de la Haute-Beauce	Courcelles

Secteur Benoît-Vachon

BROCHU, Émilie	École l'Étincelle	Sainte-Marguerite
DOSTIE, Sébastien	École l'Accueil	Scott
DROUIN, Louis-Philippe (substitut/sans droit de vote)	École l'Étincelle	Sainte-Marguerite
GAGNON, Marie-France	École l'Aquarelle de Saint-Bernard	Saint-Bernard
GIRARD, Pierre-Olivier	Polyvalente Benoît-Vachon	Sainte-Marie
LABRECQUE, Meggy	École l'Astrale	Saint-Sylvestre
PARENT, Frédéric	École primaire l'Éveil	Sainte-Marie
LAPOINTE, Léa	École Notre-Dame de Saint-Elzéar	Sainte-Elzéar
MORISSETTE, Valérie	École Maribel	Sainte-Marie
TREMBLAY-B., Marie-Ève	École la Source	Saint-Patrice
VEILLEUX, Sarah	École Monseigneur-Feuillault	Sainte-Marie

Secteur Saint-François

DOSTIE, Sébastien	Polyvalente Saint-François	Beauceville
RODRIGUE, Émilie	École le Tremplin	Saint-Victor
SAUCIER GUAY, Mathieu	École De Léry-Mgr-De Laval	Beauceville

Secteur Sartigan

BOLDUC, Jean-Philippe	École Kennebec	Saint-Côme
BOUTIN, Mélanie	École Curé-Beaudet	Saint-Éphrem
POULIN, Claudine	École Aquarelle de Saint-Georges	Saint-Georges
POULIN, Manon	École des Deux-Rives	Saint-Georges
POULIN, Manon	Polyvalente de Saint-Georges	Saint-Georges
ROY, Véronique	École la Passerelle	Saint-Georges

Secteur Veilleux

PERREAU, Vanessa (substitut)	École l'Envolée	Frampton
ROY, Éric	École secondaire Veilleux	Saint-Joseph

Total : 27 des 42 déléguées, délégués ou substituts se sont présentés, soit un taux de participation de 64 %.

Absences (15)

AUBRY, Alexandre	École Jouvence	Sainte-Aurélie
BARRETTE, Marie-Ève	École l'Éco-Pin	Notre-Dame-des-Pins
BRETON, Philippe	École primaire les Sittelles	Saint-Georges
CHAMPION, Marie-Ève	Comité EHDAA	
DUBÉ, Véronique	École de la Camaraderie	Saint-Camille
FAUCHER, Guillaume	École du Sud-de-la-Beauce	Saint-Gédéon
FORTIN-BARBE, Jessica	École Notre-Dame-du-Rosaire	Saint-Benoît
GAGNON, Emie	École Monseigneur-Fortier	Saint-Georges
GAUDREAU, Charlene	École Dionne	Saint-Georges
LABRECQUE, Julie	École la Découverte	Sainte-Hénédiène
LESSARD, Johannie	École Louis-Albert-Vachon	Saint-Frédéric
NADEAU, Andréanne	École l'Enfant-Jésus	Vallée-Jonction
OUELLET, Aimie	École Notre-Dame de Lac-Etchemin	Lac-Etchemin
PARÉ, Frédéric	École D'Youville-Lambert	Saint-Joseph
TRÉPANIÉ, Shelly	École du Trait-d'Union	Saint-Prosper
Aucun délégué	École l'Arc-en-Ciel de Saint-Narcisse	Saint-Narcisse
Aucun délégué	École Sainte-Thérèse	Saint-Honoré-de-Shenley
Aucun délégué	École Barabé-Drouin	Saint-Isidore
Aucun délégué	École Grande-Coudée	Saint-Martin
Aucun délégué	École Arc-en-Ciel de Saint-Odilon	Saint-Odilon
Aucun délégué	École Fleurs-de-Soleil	Sainte-Justine
Aucun délégué	École Harmonie	Saint-Georges
Aucun délégué	École Saints-Anges	Saints-Anges
Aucun délégué	École Sainte-Famille	Tring-Jonction
Aucun délégué	École des Sommets	Saint-Zacharie

Personne-ressource

M^{me} Isabelle F. Gilbert, directrice générale adjointe

1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion

M. Sébastien Dostie souhaite aux membres la bienvenue à la rencontre.

2. Révision et adoption de l'ordre du jour

M^{me} Marie-Ève Tremblay-Brochu propose l'adoption de l'ordre du jour du 13 mai 2026, avec les changements suivants :

- Ajout, à la fin du point 10 « Date de la prochaine réunion », de « calendrier des rencontres »;
- Ajout d'un point 5.4 intitulé « Question sur le transport scolaire ».

Résolution 01-05-26
Adopté à l'unanimité

3. Lecture et approbation du procès-verbal du 8 avril 2026

M. Jean-Philippe Bolduc propose l'adoption du procès-verbal du 8 avril 2026, avec l'ajustement suivant :

- L'ajout de M^{me} Claudine Poulin parmi les personnes présentes à cette rencontre.

Résolution 02-05-26
Adopté à l'unanimité

4. Retour sur les points de suivi

4.1. Frais chargés aux parents

Lors de la dernière rencontre du comité de parents, il avait été demandé d'obtenir la moyenne des frais chargés aux parents pour les activités ou sorties scolaires. Le document détaillé sera transmis aux membres après la rencontre.

En résumé, au niveau des écoles primaires, la moyenne des frais chargés aux parents pour toutes les sorties est :

- En maternelle, de 61 \$
- Au premier cycle, de 63 \$
- Au deuxième cycle, de 65 \$
- Au troisième cycle, de 68 \$

Dans les écoles secondaires, il y a une différence d'offres de sorties et d'activités par programme, par école et en fonction des choix personnels des élèves. Il n'y a pas de moyenne générale qui puisse être dégagée. Toutefois, il est possible de dire que la polyvalente Bélanger ne charge aucun frais aux parents pour les sorties scolaires. À l'école des Appalaches, les frais sont de 60 \$ en moyenne.

5. Sujets de la Direction générale

5.1. Processus de désignation des membres au conseil d'administration

Le comité de parents accueille M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et des services corporatifs au Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE). Le CSSBE est présentement en appel de candidatures pour des postes à son conseil d'administration (CA).

Fonction d'administrateur

Le CSSBE est un centre de services scolaire, plutôt qu'une commission scolaire, depuis 2020. La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque CA compte 15 membres avec droit de vote, soit :

- Cinq parents d'un élève fréquentant un établissement relevant du centre de services scolaire qui sont membres du comité de parents;
- Cinq membres du personnel du centre de services scolaire;
- Cinq représentants de la communauté domiciliés sur le territoire du centre de services scolaire.

Le CA du CSSBE compte aussi des membres du personnel d'encadrement, mais sans droit de vote. Présentement les représentants parents au CA pour le CSSBE sont les suivants :

- Martin Blouin (district Appalaches, Abénaquis et Bélanger), qui termine son mandat en juin;
- Sébastien Dostie (district Benoît-Vachon), qui termine son mandat en juin;
- Frédérique Paré (district Saint-François);
- Emy Gagnon (district Sartigan A);
- Marie-Ève Barrette (district Sartigan B), qui termine son mandat en juin.

Au CA, la gouvernance doit être au service de l'organisation. Les processus et politiques doivent appuyer l'organisation. Le CA doit, notamment, viser l'atteinte des cibles du plan d'engagement vers la réussite.

Le CA tient six rencontres par année, les mardis. Le calendrier des séances pour l'an projet est déjà prévu. Les réunions sont agréables et stimulantes.

Les rencontres se tiennent en mode bimodal (en présence et en ligne). Les séances se tiennent généralement de 19 h à 20 h 30. Il y a toujours un comité de travail à partir de 17 h 30 (un repas est servi). Après trois absences consécutives non motivées, un membre doit invoquer une raison majeure s'il ne veut pas perdre sa place.

Tout membre du comité de parents s'intéresse logiquement à l'éducation des élèves du CSSBE et peut poser sa candidature au CA (sauf exceptions prévues à la LIP). Une formation obligatoire en ligne, de quelques heures, est donnée par l'École nationale d'administration publique aux nouveaux membres pour les aider dans leur nouveau rôle.

Par un système de jeton de présence, les membres du CA reçoivent une compensation de 100 \$ par séance à laquelle ils assistent. Ce montant est de 150 \$ pour le vice-président et de 200 \$ pour le président. Ces deux postes ne peuvent être occupés que par un membre parent du CA.

Une personne élue sur le CA n'est pas obligée de continuer à siéger sur le comité de parents (puisque cela ferait un nombre important de rencontres par année). Il est même possible de se représenter au CA sans être membre du comité de parents, si un de nos enfants continue d'aller à une école du district où on s'est fait élire.

Processus de désignation

Cette année, le CSSBE est en retard pour le processus de désignation. Normalement, l'avis de désignation aurait dû être transmis le 15 avril, mais il l'a été le 28 avril. Ce retard est involontaire. Dans le but de respecter l'esprit de la LIP, le CSSBE a démarré le processus de désignation le plus rapidement possible. La fin des mises en candidature est le 14 mai, à 16 h.

Il est possible de postuler en ligne. Les candidatures considérées comme recevables sont indiquées sur le site du CSSBE, quelques heures après avoir été reçues. Si une seule candidature est déposée dans un district, cette personne est élue par acclamation. Si plus d'une candidature est soumise dans un district, il y aura une élection lors de la prochaine réunion du comité de parents, soit le 10 juin. Si le comité de parents le souhaite, le vote pourrait aussi se tenir de manière électronique, le 15 juin, avec le soutien d'une firme indépendante spécialisée dans ce type de vote.

Si aucune candidature n'est soumise à temps dans un district, le CSSBE doit solliciter tous les membres des conseils d'établissement des écoles du district concerné. Tous les candidats qui se présenteront auront deux minutes, le 10 juin, pour se présenter avant que les membres du comité de parents ne passent, s'il y a lieu, au vote. Toute personne ayant des questions concernant le CA ou le processus de désignation peut contacter M^{me} Marie-Ève Dutil.

Un membre se demande s'il faut remplir une déclaration concernant de possibles conflits d'intérêts avant de se présenter à un poste au CA. M^{me} Marie-Ève Dutil explique que certains critères prévus à la LIP rendent une personne inéligible (ex. : être membre d'un conseil municipal, avoir été reconnu d'un crime relatif à un ou des enfants). Par ailleurs, annuellement, tous les membres du CA doivent déclarer leurs conflits d'intérêts.

5.2. Indices de défavorisation

Une question a été posée à la dernière réunion du comité de parents concernant l'Indice de milieux socio-économiques (IMSE). Cet indice est constitué de deux facteurs, soit la proportion de familles ayant des mères sans diplôme secondaire et la proportion des parents qui sont considérés comme inactifs sur le marché du travail. Ces statistiques sont tirées uniquement des personnes ayant des enfants âgés entre 0 et 18 ans dans l'aire de desserte de chaque école.

L'IMSE comporte 10 niveaux, de 1 à 10. Plus le niveau est élevé (donc, proche de 10) et plus les élèves de l'école sont considérés comme vivant dans un milieu défavorisé. Un indice élevé influence donc le nombre d'élèves par classe, le montant de certaines mesures budgétaires (ex. : Agir autrement) et le niveau d'aide alimentaire offert.

C'est le recensement de 2021 de Statistiques Canada qui est présentement utilisé. Un changement de l'IMSE a eu lieu dernièrement et cela a affecté le niveau de l'IMSE de certaines écoles. Par exemple, à l'école l'Étincelle de Sainte-Marguerite, l'IMSE est passé de 7 à 4. Le CSSBE n'a pas le choix d'adapter ses règles budgétaires en fonction de l'IMSE de chaque école.

Un membre souligne que le ministère de l'Éducation (MEQ) sépare le nombre d'écoles dans chaque niveau de l'IMSE de manière égale (10 %). Ainsi, le passage d'une école à un niveau plus favorisé ne signifie pas nécessairement que la situation s'est améliorée dans son secteur. Cela signifie peut-être seulement que d'autres écoles sont dorénavant considérées comme plus défavorisées au Québec.

- M^{me} Isabelle F. Gilbert explique que l'IMSE n'est pas parfait, mais qu'il s'agit du meilleur outil disponible et que le CSSBE n'a pas le choix d'en tenir compte. Il est souhaité d'offrir un bon service partout. Il y a, par ailleurs, un comité au CSSBE chargé de la répartition équitable des ressources disponibles.

Un autre membre demande si la liste des écoles avec leur IMSE est disponible.

- M^{me} Isabelle F. Gilbert indique que oui.

Suivi : La liste sera transmise aux membres du comité de parents après la rencontre.

Un membre se questionne sur la façon dont le MEQ effectue la sélection des parents qui sont pris en compte pour l'IMSE.

- M^{me} Isabelle F. Gilbert souligne que ce n'est pas le CSSBE qui fait cette sélection. Un autre membre indique qu'il se pourrait que cette sélection soit tout simplement basée sur les parents ayant eu à remplir le formulaire long de recensement (soit, environ, 25 % des ménages canadiens).

Un membre indique que son école est passée du niveau 7 à 10. Il se demande pourquoi la donnée n'est pas mise à jour plus rapidement.

- M^{me} Isabelle F. Gilbert précise que le changement de niveau d'IMSE d'une école a un impact important sur plusieurs éléments. Il serait difficile, administrativement pour le CSSBE, d'effectuer, par exemple, ce type d'ajustements chaque année.

5.3. Capacité d'accueil

Une autre question posée à la dernière rencontre demandait un suivi. Il s'agit de savoir comment il est possible pour le comité de parents ou le conseil d'établissement d'une école de faire pression pour signaler qu'une école a dépassé sa capacité d'accueil maximale. La question a été posée en lien avec la situation à l'école l'Étincelle de Sainte-Marguerite.

- M^{me} Isabelle F. Gilbert explique que la capacité d'accueil est calculée en fonction de l'espace total par élève. Dans certaines écoles, des locaux sont utilisés pour combler d'autres besoins que des classes régulières (ex. : local d'anglais dans une école primaire). Ainsi, il y a théoriquement encore de la place.

Quand une école dépasse sa capacité d'accueil, il faut d'abord réaménager les espaces qui ne servent pas pour des classes régulières à l'exception des gymnases (ex. : faire une classe supplémentaire avec la moitié de l'espace dédié à la bibliothèque).

Toutefois, il arrive que la capacité soit vraiment insuffisante et que les prévisions soient à l'effet que cette surcapacité perdurera dans le temps. Dans une telle situation, une demande d'infrastructure supplémentaire est faite par le CSSBE. Ce n'est donc pas aux conseils d'établissement de faire ce type de demande. Il revient au MEQ de décider si les budgets permettent l'agrandissement d'une école ou l'ajout de classes modulaires.

Une école ayant dépassé sa capacité d'accueil pourrait, malgré tout, recevoir des élèves d'un autre secteur qui en font la demande, dans la mesure où il reste de la place dans le ou les groupes visés. Dans une telle situation, la réponse officielle aux parents arrive seulement à la fin de l'année scolaire, quand les groupes sont le plus stables possible.

Un membre se demande ce qui se passe si une école est, par exemple, en dépassement de capacité pour les deux prochaines années, mais que la situation pouvait se résorber par la suite.

- M^{me} Isabelle F. Gilbert explique que la première étape est toujours l'optimisation des espaces existants. Si un débordement est inévitable, dans une telle situation de surcharge temporaire, ce sont les classes modulaires qui seront favorisées. Ces classes peuvent être installées en quelques semaines, durant l'été.

Un membre souligne que les classes modulaires sont appréciées et confortables. L'optimisation des espaces entraîne parfois des choix déchirants. Est-ce que la direction de l'école et le conseil d'établissement sont consultés quand vient le temps de choisir entre ces deux options?

- M^{me} Isabelle F. Gilbert précise que les classes modulaires coûtent cher, beaucoup plus que le réaménagement des locaux. Certaines écoles peuvent décider, par exemple, de retirer le salon des professeurs pour obtenir une classe supplémentaire.

Un membre signale que les changements au niveau du transport scolaire l'année prochaine vont sans doute libérer de l'espace à certains endroits et augmenter le nombre d'élèves dans d'autres écoles.

- M^{me} Isabelle F. Gilbert reconnaît que l'année prochaine constituera une période d'ajustement. Toutefois, elle souligne que la capacité des écoles est calculée en fonction du nombre d'élèves dans leur aire de desserte et non du nombre d'élèves effectivement inscrits.

5.4. Question transport scolaire

Un membre a une préoccupation au niveau de la zone de marche qui sera portée à 1,6 km au primaire (pour les 2^e et 3^e cycles) l'année prochaine. À son avis, cela représente un gros enjeu pour les petites municipalités, puisque cette zone couvre souvent tout le cœur villageois et même plus. On va donc obliger des enfants à marcher le long de routes passantes et même, parfois, à numéro (route provinciale). La zone de marche dans d'autres centres de services scolaires est beaucoup plus courte (ex. : 600 m).

- M^{me} Isabelle F. Gilbert indique que la zone de marche est calculée selon la distance, mais aussi selon la dangerosité de certaines routes ou secteurs. Par ailleurs, comme parent, il est possible de signaler un enjeu de sécurité concernant la zone de marche au CSSBE, sur la page « Infotransport ».

Un autre membre souligne aussi qu'il est possible pour la municipalité d'ajouter une brigadière supplémentaire dans un secteur plus problématique ou d'ajouter un trottoir. Ces frais sont alors payés par la municipalité.

6. Retour des représentants aux divers comités

6.1. Conseil d'administration (Sébastien Dostie et Marie-Ève Barrette)

La dernière rencontre a eu lieu le 21 avril. M. Sébastien Dostie était absent et M^{me} Marie-Ève Barrette n'est pas présente à la rencontre du comité de parents.

Dans ce contexte, M^{me} Isabelle F. Gilbert indique que la séance a notamment porté sur le plan d'allocation des ressources que le CA devait adopter.

Le conseil a aussi validé des documents d'appui au dépôt de demandes au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA). Le CA a appuyé la Ville de Saint-Georges dans sa démarche, ainsi que celle de l'école des Appalaches. Un retour rapide à ces demandes est espéré. Les grandes lignes de l'entente entre la municipalité régionale de comté (MRC) et le CSSBE concernant l'école des Appalaches sont disponibles sur le site Internet du CSSBE.

Finalement, le CA a approuvé l'achat de trois nouveaux minibus (non électriques).

6.2. Comité EHDA (Marie-Ève Champion et Claudine Poulin)

Une rencontre a eu lieu depuis la dernière réunion du comité de parents. Il a été question de la « douance ». Certains élèves doués vont « sauter » des années scolaires, puisqu'ils ont de l'avance sur leur groupe. Ils peuvent aussi, par exemple, passer l'ensemble de leurs examens de mathématiques très rapidement dans leur parcours secondaire. Le plus jeune élève du CSSBE admis au CÉGEP avait 14 ans.

Toutefois, à l'inverse, certains élèves dotés de douance vont vivre des difficultés scolaires. Un jeune doué sur trois est à risque de décrochage.

6.3. RCPAQ (Guillaume Faucher)

Le représentant est absent.

6.4. Autres comités

Comité de développement durable (Véronique Roy)

- Aucune nouvelle rencontre.

Comité culturel (Jessica Fortin-Barbe)

- Aucune nouvelle rencontre.

Comité consultatif du transport (Pierre-Olivier Girard)

- Aucune rencontre depuis la dernière réunion du comité de parents. La rencontre a été reportée à la semaine prochaine.

Fondation du mérite scolaire (Émilie Rodrigue et Stéphanie Turgeon)

- Les membres du comité ont reçu un courriel cette semaine sur les dossiers d'élèves méritants. Chaque membre doit transmettre sa sélection de gagnants au comité d'ici au 18 mai.
- Les galas méritas auront lieu dans les écoles dans les prochaines semaines. Cette année, M^{me} Émilie Rodrigue représentera le comité à la polyvalente Saint-François.

7. Suivi trésorerie/budget de fonctionnement

7.1. Sommes actuelles

Aucun enjeu à signaler concernant le budget de fonctionnement du comité de parents, selon le trésorier, M. Pascal Nicol.

8. Correspondance reçue

Aucune correspondance reçue.

9. Questions diverses

9.1. Bons coups – Succès à partager

Un membre signale le Concours des jeunes solistes qui a eu à l'école Lambert de Saint-Joseph et qui a réuni 600 élèves de niveau primaire.

Un autre membre souligne qu'un professeur de l'école Kennebec, à Saint-Côme, a relancé le Club de courses. Un soir par semaine, les 57 jeunes qui se sont inscrits se pratiquent à réaliser une course de 5 km. L'activité connaît donc un grand succès.

Un membre se questionne concernant la compétition d'athlétisme qui aura lieu à Saint-Georges. Il se demande pourquoi aussi peu de séances d'entraînement ont été prévues.

- M^{me} Isabelle F. Gilbert explique que ce ne sont pas tous les jeunes qui sont motivés par ce type d'entraînement. Il est souhaité que le plus de jeunes participent à cette compétition et l'ajout de contraintes pourrait en décourager certains.

9.2. Questions à la direction générale

Un membre se demande pourquoi il fallait absolument équilibrer le budget du transport scolaire du CSSBE et, par le fait même, diminuer les services offerts et augmenter la contribution parentale exigée? Par ailleurs, que se passe-t-il en cas de surplus ou de déficit?

- M^{me} Isabelle F. Gilbert explique que les surplus financiers du CSSBE sont récupérés par le MEQ. Un centre de services scolaire ne peut pas être en déficit. Il doit effectuer un redressement financier très rapidement si une telle situation se présente. Si l'enjeu perdure, le centre de services scolaire peut être mis sous tutelle par le MEQ.
- Dans les dernières années, les déficits au niveau du poste de dépense « transport scolaire » ont été épongés par d'autres postes de dépenses du CSSBE. Cette « compensation » n'était pas viable à long terme.

Un membre se questionne sur la réalisation de tâches non scolaires par les professeurs (ex. : préparer le bal des finissants). Dans une école, un professeur est libéré quatre périodes par cycle de neuf jours (donc, une journée par deux semaines) pour organiser un voyage scolaire. Est-ce que c'est optimal que l'équivalent d'un mois (20 jours environ) de l'année du professeur soit dédié à l'organisation d'un voyage qui ne bénéficiera qu'à un nombre limité d'élèves? Par ailleurs, pourquoi ce type d'organisation n'est-il pas assumé par un autre professionnel non enseignant?

- M^{me} Isabelle F. Gilbert explique que différentes pratiques encadrent l'organisation des voyages dans les écoles. Ce n'est pas quelque chose qui est géré par les conventions collectives des professeurs. Certaines écoles bénéficient des services de techniciens en loisir, mais ce n'est pas le cas partout.

Suivi : M^{me} Isabelle F. Gilbert pourra faire un état de la situation sur ce sujet lors de la prochaine rencontre. Néanmoins, elle souligne qu'il ne revient pas aux conseils d'établissement ou au comité de parents de déterminer les tâches réalisées par les professeurs.

Un membre se demande si les voyages scolaires sont financés par les élèves ou par les écoles.

- M^{me} Isabelle F. Gilbert mentionne qu'il y a un guide existant concernant le financement des voyages. En résumé, ce n'est pas au CSSBE de financer les voyages avec le budget scolaire.

Suivi : Le guide en question pourrait être transmis aux membres après la rencontre.

Un membre souligne qu'une mauvaise nouvelle est survenue à l'école des Appalaches. Il a été annoncé que la classe de cheminement particulier continu (CPC) allait fermer l'année prochaine et que les jeunes se retrouveront à Saint-Prosper. Ces jeunes devront effectuer un long trajet en autobus.

- M^{me} Isabelle F. Gilbert précise que certains jeunes devront, effectivement, effectuer un trajet de 60 minutes en autobus. Il s’agit d’un temps de trajet vécu par de nombreux autres jeunes du CSSBE. Il était coûteux de maintenir deux classes CPC ouvertes en même temps, comptant chacune très peu d’enfants. Il n’est pas estimé que les besoins vont augmenter sensiblement dans les prochaines années et ces petits groupes perduraient depuis plusieurs années.
- Le CSSBE souhaite aider les familles dans cette période de transition. Toutefois, au secondaire, les jeunes de la classe CPC de l’école des Appalaches devaient déjà aller à l’école secondaire à Saint-Prospier. Ils vont donc pouvoir créer des liens avec leur futur milieu d’études en avance.
- Un autre membre souligne qu’une discussion a eu lieu à ce sujet au comité EHDAA. Le nombre actuel d’élèves est de trois à l’école des Appalaches et de quatre à l’école du Trait-d’Union dans ces classes ayant une capacité de huit.

10. Date de la prochaine réunion et calendrier des séances

Un membre réitère sa demande de l’année dernière, soit que les rencontres du comité de parents aient lieu de manière itinérante l’an prochain, en visitant une nouvelle école secondaire chaque fois. Cette façon de faire permettrait aussi à plus de membres d’être présents en personne en alternance aux séances.

Par contre, un autre membre souligne qu’un tel changement de local nécessitera l’ajout de signalisation dans les écoles pour s’assurer que les participants soient en mesure de trouver la salle à chaque fois.

Suivi : Un courriel sera transmis aux membres après la rencontre pour valider leur intérêt à ce que les séances aient lieu de manière itinérante, tel que proposé. Puisqu’il y a sept ou huit écoles secondaires au CSSBE, cette façon de faire permettrait de toutes les visiter chaque année.

Un membre se demande s’il conviendrait de ramener l’heure de début des rencontres à 19 h 30 si une telle itinérance se confirme. Il est estimé que la distance à parcourir sera petite pour certains membres chaque fois et qu’il n’est donc pas opportun de revenir sur cette position.

Les dates des rencontres du comité de parents en 2026-2027 sont déjà fixées, soit :

- 7 octobre
- 25 novembre
 - Le 18 novembre est toutefois suggéré pour laisser plus de deux semaines entre les rencontres de novembre et de décembre.
 - Suivi : M^{me} Isabelle F. Gilbert vérifiera si un tel changement de date est possible, considérant, notamment, la date des rencontres du conseil d’administration.
- 9 décembre
- 10 février
- 17 mars
- 7 avril
- 19 mai
- 16 juin

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 10 juin 2026, à 19 h, à la salle des Érables du siège social ou par visioconférence.

11. Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Claudine Poulin propose la clôture de la réunion, il est 20 h 58.

Résolution 03-05-26
Adopté à l'unanimité

Pierre-Olivier Girard
Secrétaire de la rencontre

POG/ng